

aux yeux du médecin hygiéniste un séjour dangereux pour le personnel de l'établissement, et pour les malades eux-mêmes. Nous ne laisserons pas échapper l'occasion de signaler à notre gouvernement provincial la nécessité d'une excellente organisation de la Commission Provinciale d'Hygiène et les services que nous sommes en droit d'en attendre. Disons de suite que notre gouvernement ne doit pas y mettre de politique pour assurer le bon fonctionnement de cette Commission d'Hygiène ; ne doit rien négliger pour assurer le zèle, le dévouement dans l'accomplissement de cette tâche, au grand bénéfice de la santé publique.

Signalons ici une excellente idée d'organisation : que le gouvernement fasse un choix judicieux des membres de la Commission, puis que cette Commission nomme son secrétaire.

Il ne faut pas perdre de vue que le secrétaire sera pour ainsi dire l'âme de la Commission.

Une autre petite remarque qui a certainement sa raison d'être et dont les confrères reconnaîtront avec nous la justesse : tous les médecins ne sont pas hygiénistes. Voulez-vous une preuve évidente de cet énoncé ? Portez vos regards sur la France, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Italie, etc., les médecins hygiénistes font Société à part des autres médecins. La raison ? c'est qu'il faut des études spéciales, et j'oserais dire, une vocation pour cette science.

Ainsi négliger d'employer des hommes compétents c'est se condamner à manquer la fin, c'est tourner le dos au but pour servir le regrettable esprit de parti. Il est aisé de voir le mal : on le sent ; il est facile de désirer le mieux ; mais il est plus difficile d'indiquer les moyens d'éviter la maladie, surtout de s'en défendre.

Pour donner une idée des moyens de réaliser le mieux en hygiène prenons quelques exemples parmi les questions qui sont toujours d'actualité.

On peut diviser l'hygiène publique en services ordinaires en services extraordinaires. Les services ordinaires sont ceux qui se font journellement pour conserver la santé publique. Les services extraordinaires sont en quelque sorte un surcroît des services ordinaires qui s'imposent en temps d'épidémies pour guérir ceux qui en sont atteints et pour protéger les autres.

Pour ces questions d'hygiène publique nous signalerons les mesures de salubrité que l'Etat s'attribue : l'assainissement des villes, des municipalités, etc, l'introduction de l'hygiène dans nos maisons d'éducation supérieures, la vulgarisation des notions de cette science au sein des familles, etc.

Une administration gouvernementale ainsi dirigée rendrait véritablement des services signalés à notre province. C'est ici un point capital de la question économique-hygiénique et celui sur lequel j'attire tout particulièrement l'attention ne nos hommes d'état.

La commission ainsi constituée serait un ministère de l'hygiène publique composé de toutes les sommités scientifiques. Il est aisé de comprendre que plus on avancerait dans cette voie plus le peuple apprécierait les travaux entrepris pour son bien-être physique, intellectuel et moral.

Dr J. I. DESROCHES.

— Le numéro de juin de notre journal contiendra des articles de la plus haute importance concernant l'hygiène de l'enfance, l'hygiène individuelle, etc., etc. Ce numéro sera tiré à 5 ou 6 milles exemplaires.